



Affiliée à la Fédération  
Internationale de Boules

**Copie à :**  
Chrono  
Comité directeur  
LBR



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

**Bernard DAUBARD**  
Président de la F.F.S.B.

à

**Mmes, MM. les Présidents de CBD**

Réf : BD/XM/092

**Objet :** Versement de la ristourne

Villeurbanne, le 18 mars 2021

Mesdames les Présidentes,  
Messieurs les Présidents,

Comme il a été convenu, le comité directeur a arrêté les modalités du versement de la ristourne de 10 € par licence sur la base de la saison 2019/2020 votée lors de l'assemblée générale du 16 janvier 2021.

Dans les jours qui viennent, nous effectuerons le versement correspondant à votre état de licences lors de ladite saison.

Par ailleurs, le Comité directeur et moi-même tenons à souligner que la finalité de cette ristourne réside également dans une aide à la fidélisation de nos licenciés et à la reprise de licence pour la saison 2020/2021.

J'attire ainsi votre attention sur l'engagement et la mobilisation de nos associations sportives en cette période si difficile de pandémie. Il n'est pas inutile de souligner la nécessité d'un effort de tous, il y va du salut de notre sport et de la vie même de nos structures.

En fonction de la date de reprise et des possibilités d'organisation de nos compétitions, nous mettrons en place un plan de reprise complet établi avec votre collaboration afin qu'il soit le plus pertinent possible. Je précise en outre que la ristourne objet de ce courrier fera partie intégrante de ce plan.

Je sais pouvoir compter sur vous,

Recevez, Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents, mes respectueuses salutations.

Bernard DAUBARD

63 Rue Anatole France  
69100 Villeurbanne

Téléphone  
04 78 52 22 22

Internet  
[www.ffsb.fr](http://www.ffsb.fr)

E-mail  
[daf@ffsb.fr](mailto:daf@ffsb.fr)

N° Siret : 779 825 744  
00039

Code NAF : 9312 Z